

# COMMUNIQUÉ



Fouillole, le 16 juillet 2024

## **L'engagement de l'université des Antilles en faveur de la jeunesse antillaise**

Dans le cadre du dispositif « Passeport pour la Mobilité des Etudes » (PME) mis en place par LADOM qui s'adresse aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études hors de la Martinique et de la Guadeloupe, l'université des Antilles informe de sa fermeture du samedi 20 juillet au mercredi 21 août inclus. Par conséquent, aucune demande d'attestation de non existence ou de saturation de filière ne sera délivrée durant cette période de fermeture de l'établissement.

L'université des Antilles réaffirme son engagement dans la lutte contre la fuite des cerveaux, et souhaite encourager les jeunes talents Antillais à étudier en Martinique et en Guadeloupe, là où les formations proposées sont souvent comparables à celles qui motivent les trop nombreux départs. L'université œuvre en faveur d'une offre de formation d'excellence riche et variée, permettant à la jeunesse guadeloupéenne et martiniquaise de développer ses capacités localement, afin de valoriser ses talents en Guadeloupe et en Martinique.

L'université des Antilles rappelle que son offre de formation est disponible sur son site internet, afin de savoir quels sont les parcours inexistant dans ses territoires, en suivant ce lien : [https://formations.univ-antilles.fr/index.html#/.](https://formations.univ-antilles.fr/index.html#/)